REGLEMENT DE CONSULTATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE

Pouvoir adjudicateur

Ville de FONTENILLES

Hôtel de ville
2 Place Sylvain Darlas 31470 FONTENILLES

Date et heure limites de réception des offres

Date : 11 décembre 2026
Heure : 12 heures

1 ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES 3
1.1 DECOMPOSITION EN LOTS / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 3
1.2 FORME DES MARCHES 3
2 ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
2.1 PROCEDURE 3
2.2 LISTE DES INTERVENANTS 3
2.3 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT 4
2.4 DUREE DU MARCHE 4
2.5 TRANCHES OPTIONNELLES 4
2.6 PHASES 4
2.7 VARIANTES LIBRES 4
2.8 VARIANTES OBLIGATOIRES 4
2.9 SOUS-TRAITANCE 5
2.10 MODE DE REGLEMENT 5
2.11 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 5
2.12 ECHANTILLON 5
2.13 VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE 5
2.14 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 6
2.15 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 6
3 ARTICLE 3 RETRAIT DU DOSSIER 7
4 ARTICLE 4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8
4.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE 8
4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE 9
5 ARTICLE 5 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE 9
5.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9
5.1.1 Critères de sélection des candidatures 9
5.1.2 Critères de jugement des offres 9
5.1.3 Système de notation des offres 16
5.2 ATTRIBUTION DU MARCHE 16
6 CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 17
6.1 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE 17
6.2 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME PAPIER AVEC SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE 18
7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 19
8 PROCEDURES DE RECOURS 19

1 ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La présente consultation a pour objet les travaux d'aménagement et d'adaptation au changement climatique du groupe scolaire la fontaine à Fontenilles.

1.1 DECOMPOSITION EN LOTS / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le marché est composé de quatre lots :

- LOT 1 : DEMOLITION
- LOT 2 : VOIRIE – RESEAUX – JEUX
- LOT 3 : ESPACES VERTS
- LOT 4 : SERRURERIE

Le marché comporte les prestations supplémentaires éventuelles :

- LOT 2 : VOIRIE – RESEAUX – JEUX
 - PSE 1 : Toboggan
 - PSE 2 : Arrosage automatique

- LOT 3 : ESPACES VERTS
 - PSE 1 : Entretien et garantie de reprise
 - PSE 2 : Arrosage automatique

1.2 FORME DES MARCHES

Pour les lots n°1 et 4, le marché est traité à prix forfaitaires fermes actualisables.

Pour les lots n°2 et 3, le marché est traité à prix unitaires fermes actualisables.

La description technique de l'ensemble des prestations objet du présent marché est indiquée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2 ARTICLE 2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

2.2 LISTE DES INTERVENANTS

Maitrise d'ouvrage :	Ville de FONTENILLES Hôtel de ville 2 Place Sylvain Darlas 31470 FONTENILLES
Maîtrise d'œuvre :	2AU 34 bis chemin du chapitre 31100 TOULOUSE

2.3 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Les candidats peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement :

- Soit conjoint (lorsque chaque membre du groupement s'engage à exécuter la (ou les) prestation(s) susceptible(s) de lui être confiée(s) dans le marché) avec mandataire solidaire,
- Soit solidaire (lorsque chaque membre du groupement est engagé pour la totalité du marché).

La forme de groupement souhaitée par le maître d'ouvrage est : groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4 DUREE DU MARCHE

Le délai global du marché est le suivant :

- LOT 1 : DEMOLITION 1,5 mois
- LOT 2 : VOIRIE – RESEAUX – JEUX 3,5 mois
- LOT 3 : ESPACES VERTS 2 mois
- LOT 4 : SERRURERIE 3 mois

Cette durée comprend la période de préparation d'une durée de 1 mois, les congés, les intempéries réputées prévisibles au CCAP.

Le délai d'exécution des travaux ainsi que la période de préparation commenceront à compter de l'ordre de service notifié au titulaire.

Le délai d'exécution des travaux est déterminé conformément au calendrier prévisionnel et dans les conditions stipulées au CCAP.

2.5 TRANCHES OPTIONNELLES

Sans objet.

2.6 PHASES

La présente consultation n'est pas décomposée en phases.

2.7 VARIANTES LIBRES

Les variantes libres, c'est-à-dire formulées à l'initiative des soumissionnaires, ne sont pas acceptées.

2.8 VARIANTES OBLIGATOIRES

La présente consultation ne comprend pas de variante obligatoire.

2.9 SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché peut sous-traiter certaines parties du marché dans les conditions décrites dans le CCAP. Les prestations et le montant de la sous-traitance doivent être indiqués, ainsi que la dénomination et la qualité du prestataire.

2.10 MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement administratif.

2.11 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.12 ECHANTILLON

Il n'est pas demandé de remettre d'échantillon dans le cadre de la remise des offres du présent marché.

2.13 VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

Une visite du site est obligatoire. Elle aura lieu **le 18 novembre 2026 à 14h30**. Le candidat devra annoncer sa présence par mail à la Mairie (administration.generale@ville-fontenilles.fr).

2.14 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

PIECES COMMUNES

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les Déclarations de Projet de Travaux (DT)
- Le planning prévisionnel
- L'étude géotechnique
- Le diagnostic phytosanitaire
- Le diagnostic démolition
- Les plans de masse (démolition, voirie, réseaux, espaces verts, serrurerie)

LOT 1 : DEMOLITION

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- CDPGF

LOT 2 : VOIRIE – RESEAUX – JEUX

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- BPU
- Détail estimatif

LOT 3 : ESPACES VERTS

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- BPU
- Détail estimatif

LOT 4 : SERRURERIE

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- CDPGF
- Détails serrurerie

2.15 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3 ARTICLE 3 RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun exemplaire au format « papier » du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ne sera remis.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en accès libre, direct et complet à l'adresse suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format *.rtf
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer,. . .)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.
Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

4 ARTICLE 4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier « Candidature » :

Objet	Document utilisé pour justifier l'exigence – niveau minimal exigé, le cas échéant
Identification du candidat, cotraitance le cas échéant et déclaration de non-interdiction à soumissionner	DC1
Capacité économique et financière	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffres d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles	DC2
Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	-
Preuve d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle	Attestation d'assurance en cours de validité
Capacité technique et professionnelle	
Une liste de travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin	-
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	-
Une description des moyens matériels dont dispose le candidat	-
Les certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants	L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres

La ville de FONTENILLES précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualifications professionnelles ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser les travaux du marché pour lequel il se porte candidat.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

Conformément aux articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à leur consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Ils ne

sont pas davantage tenus de fournir les documents justificatifs déjà transmis à la commune de Fontenilles lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « Offre » :

Pour les lots n°1 et 4

- Un projet de marché comprenant :
 - Un acte d'engagement (AE) complété, daté et signé
 - Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF)
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux : les éléments attendus sont précisés à l'article 5 ci-après et devront respecter la trame des critères indiqués à l'article 5.1.3.

Pour les lots n°2 et 3

- Un projet de marché comprenant :
 - Un acte d'engagement (AE) complété, daté et signé
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux : les éléments attendus sont précisés à l'article 5 ci-après et devront respecter la trame des critères indiqués à l'article 5.1.3.

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

5 ARTICLE 5 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

5.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1.1 Critères de sélection des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

Conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il peut, en application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous. Passé ce délai, la candidature incomplète est déclarée irrecevable et éliminée.

5.1.2 Critères de jugement des offres

Les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables définies au terme de l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 seront éliminées.

- Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

- Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.
- Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres conformes seront analysées notées et classées au vu des critères suivants :

Lot n°1 : Démolition

1 – Prix des prestations : 40 points

Apprécié au regard du montant de l'offre financière.

1-Prix des prestations	
$$40 * \left(1 - \frac{(Offre - MD)}{MD}\right)$$ ***Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée***	**40**

2 – Valeur technique : 45 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
2.1 – Organisation générale, phasage du chantier et moyens d'exécution – 20 points Le candidat présentera l'organisation, le phasage envisagés ainsi que les moyens d'exécution pour la réalisation des travaux, en précisant notamment : • Le planning détaillé des travaux sur la période des vacances avril 2027 ; • Les moyens humains et matériels affectés ; • Le phasage des interventions *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum, hors planning – police Calibri 11.* **2.2 – Méthodologie de démolition – 25 points** Le candidat détaillera les méthodes prévues pour la démolition du bâtiment, notamment : • Les modes opératoires de démolition, dépose et découpe ; • La maîtrise des poussières, vibrations, projections et autres nuisances ; • Les mesures de sécurisation. *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum – police Calibri 11.*	**45**

3 – Valeur environnementale : 15 points

La qualité environnementale de l'offre sera jugée sur la base des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
3 – Méthodologie de tri, évacuation et valorisation des matériaux de démolition Le candidat détaillera les méthodes prévues pour le tri, l'évacuation, la valorisation des matériaux de démolition, notamment : • L'organisation du tri à la source ; • Les filières prévues pour l'évacuation, le recyclage et la valorisation des matériaux ; • La traçabilité des déchets ; Les éléments annoncés devront être accompagnés, lorsque cela est applicable, des justificatifs correspondants. *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum – police Calibri 11.*	**15**

Lot n°2 : Voirie – réseaux - jeux

1 – Prix des prestations : 40 points

Apprécié au regard du montant de l'offre financière.

1-Prix des prestations	
$40 * \left(1 - \frac{(Offre - MD)}{MD}\right)$ ***Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée***	**40**

2 – Valeur technique : 45 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
2.1 – Organisation générale, phasage du chantier et moyens pour le respect du délai – 15 points Le candidat présentera l'organisation, le phasage envisagés ainsi que les moyens pour le respect du délai pour la réalisation des travaux, en précisant notamment : • Le planning détaillé des travaux sur la période des vacances estivales 2027 ; • La coactivité avec le lot serrurerie • Les moyens humains et matériels affectés ; • L'anticipation des approvisionnements et la capacité à respecter impérativement la date de remise en service de l'école *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum, hors planning – police Calibri 11.*	**45**

2.2 – Méthodologie de réalisation des ouvrages techniques – 15 points Le candidat détaillera les méthodes prévues pour la réalisation des principaux ouvrages du marché, notamment : • La méthodologie de réalisation des gradins en gabions ; • La méthodologie des soutènements en rondins de bois ; *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum – police Calibri 11.* **2.3 – Méthodologie de mise en œuvre des équipements, mobiliers et jeux – 15 points** Le candidat détaillera les méthodes prévues pour la pose des équipements, mobiliers et jeux prévus au marché notamment : • L'organisation de la dépose, repose et pose des équipement, mobiliers et jeux neufs et existants ; • La réalisation des fondations, scellements et ancrages ; • La réalisation des sols amortissants en BRF ; • Les dispositions prévues pour le contrôle et la certification finale des aires de jeux. *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum – police Calibri 11.*	

3 – Valeur environnementale : 15 points

La qualité environnementale de l'offre sera jugée sur la base des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
3 - Analyse éco-comparée type « Seve » Le candidat remettra le rapport de synthèse correspondant à son offre. La notation sera établie sur les indicateurs suivants : **- Émissions de gaz à effet de serre (en T équivalent de CO^2) : 5 points** **- Consommation d'énergie primaire (en MJ) : 5 points** **- Consommation de granulats naturels (en T) : 5 points** Pour chaque indicateur, l'offre présentant **la valeur la plus faible** obtiendra la note maximale. Les autres offres seront notées proportionnellement selon la formule : **Note = note maximale × (valeur de l'offre la plus performante / valeur de l'offre analysée)** Nota : Il est précisé que la performance environnementale de toutes les offres, base et variante(s), sera jugée en utilisant le logiciel éco-comparateur SEVE dans sa dernière version (édité par la FNTP - https://www.seve-tp.com). A noter que seules les séries de prix rémunérant la fourniture et mise en œuvre de réseaux, des revêtements, des remblais et/ou des couches de formes seront	**15**

prises en compte dans la performance environnementale pour le jugement des offres et devront donc être intégrées dans le calcul du logiciel éco comparateur. A cet effet ce sont des tonnages et des mètres linéaires pour les réseaux qui seront à prendre en compte par les candidats pour établir leurs études environnementales SEVE en intégrant l'impact environnemental de leurs propres produits et distances de transport (celles-ci seront vérifiées) Prix à considérer pour l'analyse : - **Prix 210 – Démolition de trottoir y compris évacuation** - **Prix 303 – Terrassement mécanique à évacuer** - **Prix 604 – Couche de fondation en 0/80 ou 0/63 type D3** - **Prix 659 – Béton bitumineux (BB 0/6)** - **Prix 662 – Béton bitumineux drainant coloré à liant végétal (BBDr 0/10) y compris GNT Drainante**	

Lot n°3 : Espaces verts

1 – Prix des prestations : 40 points

Apprécié au regard du montant de l'offre financière.

1-Prix des prestations	
$40 * \left(1 - \frac{(Offre - MD)}{MD}\right)$ ***Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée***	**40**

2 – Valeur technique : 45 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
2.1 – Méthodologie d'exécution des travaux paysagers – 25 points Le candidat présentera les moyens et dispositions prévus pour assurer la qualité d'exécution des clôtures, plantations et semis de prairies rustiques, notamment la réception et la préparation des supports, le stockage et la mise en œuvre des végétaux, les modalités de plantation et les dispositifs de tuteurage. *Réponse limitée à 4 pages A4 – police Calibri 11.* **2.2 – Organisation du chantier et respect des délais – 20 points** Le candidat présentera les moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des travaux, ainsi que le planning prévisionnel d'intervention, les modalités de coordination avec les lots VRD et Serrurerie et l'organisation prévue pour respecter les contraintes liées aux vacances scolaires. *Réponse limitée à 4 pages A4 – police Calibri 11.*	**45**

3 – Valeur environnementale de l'offre : 15 points

Critères	Pondération
Le critère environnemental sera apprécié au regard de l'origine et de la traçabilité des végétaux et semences proposés, de leur adaptation écologique ainsi que des dispositions prévues pour limiter l'impact environnemental des prestations. Le candidat précisera notamment : • L'origine et la traçabilité des végétaux et semences. • La part des végétaux indigènes présentant une origine écologique adaptée au territoire du projet. • Le recours à des végétaux bénéficiant de la marque **Végétal local**, ou présentant des garanties équivalentes, pour les espèces concernées. • Les mesures spécifiques prévues pour limiter l'impact environnemental des fournitures et des travaux, notamment en matière de gestion des déchets, de limitation des intrants et d'organisation des transports et approvisionnements. Les engagements présentés devront être spécifiques au présent marché et accompagnés, lorsque cela est applicable, des justificatifs correspondants. *Réponse limitée à 2 pages A4 – police Calibri 11.*	**15**

Lot n°4 : Serrurerie

1 – Prix des prestations : 40 points

Apprécié au regard du montant de l'offre financière.

1-Prix des prestations	
$40 * (^{1-\frac{(Offre-MD)}{MD}})$ ***Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée***	**40**

2 – Valeur technique : 45 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
2.1 – Organisation générale, phasage du chantier et moyens pour le respect du délais – 15 points Le candidat présentera l'organisation, le phasage envisagés ainsi que les moyens pour le respect du délai, en précisant notamment : • Le planning détaillé des études, approvisionnements, fabrication et pose ; • Les moyens humains et matériels affectés ; • Le phasage des interventions *Réponse limitée à 4 pages A4 maximum, hors planning – police Calibri 11.* **2.2 – Méthodologie des études d'exécution – 15 points** Le candidat détaillera la méthodologie des études d'exécution, notamment : • La méthodologie de relevés et de vérification des supports existants ; • Les principes de dimensionnement des structures, ancrages, fixations et fondations • L'organisation des études avant fabrication *Réponse limitée à 4 pages A4 – police Calibri 11.* **2.3 – Méthodologie de fabrication et de mise en œuvre des ouvrages – 15 points** Le candidat détaillera la méthodologie de fabrication et de mise en œuvre des ouvrages, notamment : • Les procédés de fabrication, assemblage et traitement anticorrosion ; • La coactivité avec les autres lots, notamment pour la réalisation des massifs • La méthodologie de pose, réglage, scellement et fixation des tous les ouvrages ; *Réponse limitée à 4 pages A4 – police Calibri 11.*	**45**

3 – Valeur environnementale de l'offre : 15 points

La qualité environnementale de l'offre sera jugée sur la base des sous-critères suivants :

Critères	Pondération
3 – Mesures environnementales mises en œuvre : 15 points Le candidat détaillera les mesures environnementales mises en œuvre, notamment : • La provenance des matériaux ainsi que la part éventuelle de matière recyclée ; • Dispositions prévues pour limiter les chutes, pertes et déchets de métallerie ; • Les dispositions prévues pour le tri, la valorisation et la traçabilité des déchets ; Les éléments annoncés devront être accompagnés, lorsque cela est applicable, des justificatifs correspondants. *Réponse limitée à 4 pages A4 – police Calibri 11.*	**15**

5.1.3 Système de notation des offres

Le candidat qui aura obtenu le cumul de points le plus élevé, après pondération, sera classé en première position et ainsi de suite.

Indépendamment des notes et du classement des offres, la maitrise d'ouvrage tiendra compte de l'écart entre le prix des offres et l'estimation pour décider de proposer d'attribuer ou de déclarer le lot infructueux.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

5.2 ATTRIBUTION DU MARCHE

Cette procédure adaptée **pourra intégrer** une phase de négociation : le représentant du pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de négocier tous les éléments de l'offre. Les candidats remettront alors une nouvelle offre (Lots 1 et 4 : AE et CDPGF post-négociation – Lots 2 et 3 : AE, BPU et DE post-négociation).

En application des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, les offres inappropriées seront éliminées et les offres irrégulières ou inacceptables pourront devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

A chaque critère sera attribuée une note qui sera ensuite additionnée pour arriver à un total de 100 points maximum.

En cas de note négative pour le critère « prix des prestations », le candidat se verra appliquer la note ZERO pour ce critère.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

Pour les lots n°2 et 3, en cas de discordance constatée dans une offre, les prix portés sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Pour les lots n°1 et 4, Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Pour l'analyse des offres, c'est le montant de l'acte d'engagement qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix qu'elle estimera nécessaires.

En application des articles R.2152-3 et R.2152-4 du code de la commande publique, si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur peut la rejeter par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifier les justifications fournies.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

La déclaration sans suite de la consultation du marché est possible pour tout motif nécessaire décidé par le Pouvoir Adjudicateur, notamment en cas de dépassement du plan de financement envisagé par le Pouvoir Adjudicateur.

Les cautions et garanties exigées sont : retenue de garantie de 5 % ou garantie à première demande.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours maximum à compter de la demande du pouvoir adjudicateur toutes les pièces demandées par la maitrise d'ouvrage.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6 CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres fixée au **11 décembre 2026 – 12 heures.**

6.1 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr.
En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.
Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

6.2 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME PAPIER AVEC SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions OBLIGATOIREMENT SUR LA PLATEFORME DEMATERIALISEE.

L'adresse d'accès est la suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres du présent document.

8 PROCEDURES DE RECOURS

La juridiction compétente est le Tribunal administratif de Toulouse

.

- Référé précontractuel : avant la signature du marché (article L.551-1 du code de justice administrative).
- Référé suspension : avant la signature du marché (article L.521-1 du code de justice administrative).
- Référé contractuel : après la signature du marché (article L.551-13 du code de justice administrative).
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis de publicité de la conclusion du contrat. Cet avis prendra la forme d'un avis d'attribution et sera publié sur les mêmes supports que l'avis d'appel public à la concurrence.
- Recours pour excès de pouvoir contre la déclaration de sans suite dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision au candidat.

Pour plus d'informations, s'adresser au : Greffe du Tribunal Administratif de Toulouse - 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse - 05 62 73 57 57

Monsieur le Maire,
Christophe TOUNTEVICH